DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/10/2020 Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

ID: 005-250500600-20201006-2020_57-DE

Département des Hautes-Alpes	
Arrondissement de Briançon	
Parc naturel régional du Queyras	
Comité syndical du 06 octobre 2020	
Délibération n° : 2020_57	
Date de convocation : 30 septembre 2020	
-	

Objet: Demande de financement Région: Programme d'animations 2021

Par la suite d'une convocation en date du 30 septembre 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 06 octobre 2020 à 14 heures pour le Comité d'investiture, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC **Secrétaire de séance :**

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère Régionale, excusée, pouvoir à Anne-Marie FORGEOUX (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes:

- **Abriès-Ristolas** Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix); Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix); Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** Christian BLANC, Maire, présent (1 voix); Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix); Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- Château-Ville-Vieille Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix); Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Anne LABIAU (1 voix)
- **Eygliers** Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix); Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Gilbert BONNIN (1 voix)
- Saint-Véran Mathieu ANTOINE, Maire, excusé, pouvoir à Sébastien PINZETTA (1 voix); Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- Vars Eric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Sylvain DAO-LENA (1 voix)

Vu:

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018 212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n° 2011 178 2 du 27 juin 2011 ;

Considérant:

- Le renouveau du programme découverte du Parc du Queyras;
- L'intérêt pour le territoire Parc de bénéficier d'événements tout au long de l'année et notamment en intersaison et à destination de tous les publics ;

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

ID: 005-250500600-20201006-2020_57-DE

	<u> </u>
Département des Hautes-Alpes	
Arrondissement de Briançon	
Parc naturel régional du Queyras	
Comité syndical du 06 octobre 2020	
Délibération n° : 2020_57	
Date de convocation : 30 septembre 2020	

Objet: Demande de financement Région: Programme d'animations 2021

- L'intérêt pour le Parc de travailler avec les socioprofessionnels de son territoire ;
- La nécessité pour le Parc de communiquer vers le public de son territoire ;
- L'intérêt de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur de communiquer vers le public local et régional ;

Le Comité syndical, réuni le 06 octobre 2020, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de suffrages exprimés : 27

Nombre de suffrages : 29

Votes Contre : 0 Pour : 27

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres représentés : 00

D'approuver le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement correspondant

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits Pour extrait conforme

Le Président Christian BLANC